

Voici les observations de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) sur la gratuité des produits d'hygiène menstruelle dans les lieux de travail sous réglementation fédérale.

Le 2 juillet 2019

L'IPFPC est le syndicat de professionnels qui compte le plus de membres au Canada, et la grande majorité de ses 60 000 membres travaillent au gouvernement fédéral. L'IPFPC est heureux de pouvoir présenter ses observations sur l'avis d'intention publié dans la *Gazette du Canada*, qui permettait aux intervenants et aux Canadiens de s'exprimer sur cette question jusqu'au 2 juillet 2019.

De concert avec le gouvernement fédéral, l'IPFPC s'engage fermement à promouvoir des lieux de travail qui favorisent la diversité, l'inclusion et l'égalité des genres. Nous estimons que les produits d'hygiène menstruelle comme les serviettes hygiéniques et les tampons sont essentiels à la santé des Canadiennes et leur permettent de participer pleinement à la vie professionnelle et sociale. Ne pas pouvoir obtenir ou acheter des produits d'hygiène menstruelle peut causer des problèmes de santé, en plus de faire perdurer un tabou et de provoquer un sentiment de honte. Outre des services de garde d'enfants abordables et de qualité, des horaires de travail flexibles, de l'équité salariale, des congés parentaux et de la fin du harcèlement, fournir des produits d'hygiène menstruelle favorise l'équité entre les genres et une pleine participation au travail pour tout le monde.

• Compte tenu des contraintes matérielles ou des problèmes d'emplacement, quel serait le meilleur moyen de satisfaire à cette exigence dans votre lieu de travail?

L'Institut préconise la gratuité de divers produits d'hygiène menstruelle dans les lieux de travail fédéraux et ceux qui sont sous réglementation fédérale. Comme beaucoup d'employées du gouvernement fédéral et d'entreprises sous réglementation fédérale travaillent dans des régions isolées, rurales ou éloignées, nous recommandons fortement d'y fournir aussi ces produits et pas seulement là où le personnel est très nombreux.

• Compte tenu notamment des répercussions financières, de la taille de l'entreprise et des contraintes matérielles, quelle serait l'incidence de cette exigence sur votre entreprise?

Il est essentiel que les employeurs comme le gouvernement fédéral fassent preuve de leadership et assurent la gratuité des produits d'hygiène menstruelle partout dans la fonction publique fédérale.

• Il y a toutes sortes de produits d'hygiène menstruelle sur le marché. Lesquels permettraient le mieux de répondre aux exigences?

L'idéal serait d'offrir une gamme de produits différents, en préférant ceux qui ont le moins d'impact sur l'environnement.

• Le règlement devrait-il obliger les employeurs à mettre des produits d'hygiène menstruelle à la disposition du personnel à certains endroits prescrits, par exemple dans les toilettes ou dans un endroit neutre?

Ce serait plus logique de mettre ces produits dans les toilettes ou dans d'autres endroits neutres, le cas échéant. Ces produits devraient être offerts dans toutes les toilettes : celles des femmes, celles des hommes et dans les toilettes neutres et accessibles aux personnes handicapées.

· Savez-vous si des initiatives visant à fournir des produits d'hygiène menstruelle au personnel ont été mises en œuvre dans des lieux de travail?

Nous n'en connaissons pas, mais nous n'avons pas pu sonder l'ensemble de nos membres à ce sujet.

· Y a-t-il autre chose que le Programme du travail devrait prendre en considération relativement à cette proposition?

Il serait utile de connaître le point de vue du personnel et d'être en mesure de mesurer le succès pour assurer le respect du règlement après son adoption.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer sur cette importante question.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à communiquer avec le Bureau de la présidente, IPFPC, president@pipsc.ca, 613-228-6310.